

PREIXAN

Avenir

Appel à candidature

Avis d'appel à candidature

Commune de Preixan : ménage dans bâtiments communaux

1. Objet de la consultation : ménage et entretien de certains bâtiments communaux.
2. Obligation pour la présentation de l'offre : être éligible à l'embauche sous contrat CUI-CAE
3. Modalités de présentation de l'offre : constitution d'un dossier contenant :
 - ⇒ Une lettre de candidature et de motivation,
 - ⇒ Un curriculum vitae.
4. Date limite de réception des offres : Vendredi 11 juillet 2014 à 12 heures.
5. Modalités de remise des candidatures :
 - ⇒ Envoi par courrier adressé à Madame Le Maire - Mairie - 11250 PREIXAN
 - ⇒ ou à déposer en Mairie aux heures d'ouverture.

Canicule recensement

Si vous souhaitez être recensé(e)
contactez la mairie : **04 68 26 80 55**

Madame Le Maire **informe ses administrés** de la mise en place d'un **registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile**, qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Comment est effectuée la demande d'inscription ?

La demande d'inscription s'effectue **par téléphone**,
auprès du secrétariat de mairie, au numéro suivant : 04.68.26.80.55., de 8h à 10h et de 13h30 à 17h30.
Lorsqu'elle émane d'un tiers, la demande d'inscription doit se faire par écrit, par un courrier ou un courriel.

Limiter la création de gîtes à moustiques ...



SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES



AlbopictusLR.org



Les femelles d'*Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») pondent leurs œufs à sec ou à la limite d'eaux stagnantes. Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves. Au bout de 5 à 6 jours, ils donnent des moustiques adultes et... piqueurs.

Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus* sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...). Impossible de les recenser tous, car ils sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès.

La façon la plus efficace de se protéger, c'est : évacuer les eaux stagnantes ou, mieux encore, supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

Mise en garde aux personnes âgées ...

Si vous êtes importunés par la visite spontanée de démarcheurs à votre domicile, soyez vigilants !

Ne les faites pas pénétrer à l'intérieur de votre maison, sous prétexte que vous avez des travaux de réfection de plafond à effectuer, que votre habitation est infectée de capricornes, que vos planchers sont abimés, etc.

N'hésitez pas à faire remonter l'information auprès de la mairie et veillez à bien prendre les coordonnées de la personne qui vous démarché : nom, prénom, raison sociale de l'entreprise, numéro de téléphone.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ...

Protégez votre domicile

- – Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- – Soyez attentifs à vos clés.
- – Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- – Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- – Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

En cas d'absence

- – Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- – Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- – Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- – **Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ».** Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées. Pour les contacter, appeler le 04.68.69.99.61.
- – Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- – Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- – Prévenez immédiatement, en composant le 17, la brigade de gendarmerie.
- – Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- – Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).

**Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :
APPELEZ LE 17 OU LE 112**
Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs

